



Miramont-de-Guyenne

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE  
**Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 7 avril 2025**

Nombre de membres composant le Conseil : 23  
Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le trois avril.

**PRESENTS :**

Jacques BOREL - Jean-François BOULAY- Claude ETIENNE – Nora GALLO – Fabien GAVA – Patrick ISSARTEL - Jacques PAGES- Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI – Luc SAUVE – Christophe TRIQUET-SABATÉ – Jean-Noël VACQUÉ

**REPRESENTÉS :**

Jérôme COTTIER avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL  
Isabel ENRIQUEZ avait donné procuration à Jean-François BOULAY  
Hélène SAUVE avait donné procuration à Luc SAUVE  
Ginette SOULIER avait donné procuration à Nora GALLO

**ABSENTS :**

Guyline BISSON - Chloé CHALAN —Myriam GROSSIAS - Gianni MENEGHELLO (excusé) - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

**Délibération n°DL.2025-036-711 : BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE – EXERCICE 2025 – BUDGET PRIMITIF**

Jean-Pierre PERSONNE, rapporteur, expose :

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter le budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année, pour le budget principal ainsi que pour l'ensemble de leurs budgets annexes.

Un budget annexe du service municipal du Festival des Arts de la Rue ayant été créé, il convient d'en adopter les autorisations budgétaires pour l'exercice 2025. Le budget annexe est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir au titre du service concerné.

**AR Prefecture**

047-214701682-20250407-DL2025\_036-BF  
Reçu le 23/04/2025  
Publié le 23/04/2025

Présentation du budget par chapitres :

**Section Fonctionnement :**

Produits de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	-
013	Atténuations de charges	-
042	Opérations d'ordre entre sections	-
70	Produits des services	-
73	Impôts et taxes	-
74	Dotations et Participations	88 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 000,00 €</b>

Charges de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Déficit de fonctionnement reporté	-
011	Charges à caractère général	32 000,00 €
012	Charge de personnel	56 000,00 €
014	Atténuation de produits	-
022	Dépenses de fonctionnement imprévues	-
023	Virement à la section	-
042	Opérations d'ordre entre sections	-
65	Autres charges de gestion courante	-
66	Charges financières	-
67	Charges exceptionnelles	-
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 000,00 €</b>

**Section Investissement :**

Recettes d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	-
024	Produit des cessions d'immobilisations	-
040	Opérations d'ordre entre sections	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement reçues	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-
	<b>Total</b>	<b>-</b>

**AR Prefecture**

047-214701682-20250407-DL2025\_036-BF  
 Reçu le 23/04/2025  
 Publié le 23/04/2025

Dépenses d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	-
020	Dépenses d'investissement imprévues	-
040	Opérations d'ordre entre sections	-
16	Remboursement d'emprunt	-
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	-
204	Subventions d'équipement versées	-
21	Immobilisations corporelles	-
	Total	-

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe du Festival des Arts de la Rue pour l'exercice 2025 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL2022-049-7103 du 11 juillet 2022 approuvant la migration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de l'instruction M14 vers le référentiel budgétaire et comptable M57 des budgets de la Commune de Miramont-de-Guyenne,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif annexe du Festival des Arts de la Rue pour l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**Article Premier** : le budget primitif du service municipal du Festival des Arts de la Rue pour l'exercice 2025, arrêté comme suit, est adopté :

**Section Fonctionnement :**

Produits de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	-
013	Atténuations de charges	-
042	Opérations d'ordre entre sections	-
70	Produits des services	-
73	Impôts et taxes	-
74	Dotations et Participations	88 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 000,00 €</b>

Charges de Fonctionnement
---------------------------

**AR Prefecture**

047-214701682-20250407-DL2025\_036-BF  
Reçu le 23/04/2025  
Publié le 23/04/2025

Chapitres	Libellés	Montants
002	Déficit de fonctionnement reporté	-
011	Charges à caractère général	32 000,00 €
012	Charge de personnel	56 000,00 €
014	Atténuation de produits	-
022	Dépenses de fonctionnement imprévues	-
023	Virement à la section	-
042	Opérations d'ordre entre sections	-
65	Autres charges de gestion courante	-
66	Charges financières	-
67	Charges exceptionnelles	-
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 000,00 €</b>

**Section Investissement :**

Recettes d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	-
024	Produit des cessions d'immobilisations	-
040	Opérations d'ordre entre sections	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement reçues	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-
	Total	-

Dépenses d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	-
020	Dépenses d'investissement imprévues	-
040	Opérations d'ordre entre sections	-
16	Remboursement d'emprunt	-
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	-
204	Subventions d'équipement versées	-
21	Immobilisations corporelles	-
	Total	-

## AR Prefecture

047-214701682-20250407-DL2025\_036-BF

Reçu le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

**Article 2** : le budget de l'exercice 2025 est établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

**Article 3** : l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

**Article 4** : Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**Article 5** : la Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Nombre de suffrages exprimés : **18**

Délibération **adoptée** à la majorité par :

- **15** voix POUR
- **3** voix CONTRE (M. Jean-François BOULAY, Mme Isabel ENRIQUEZ par procuration et M. Claude ETIENNE)
- **0** ABSTENTION

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramon-de-Guyenne, le 9 avril 2025

Le Maire,

